







n° I Mardi, 3 juin 2014 Séminaire régional sur les outils d'accompagnement de la gestion et de la sécurisation du foncier dans les territoires ruraux d'Afrique de l'Ouest et du Centre

King Fahd Palace, Dakar, du 03 au 06 Juin 2014



Le régional des experiences est ouvert

Le séminaire co-organisé par la SAED et l'AFD a enregistré la participation des délégations suivantes: Bénin, Cameroun, Mauritanie, Guinée, Mali, Niger, France et Sénégal. Outre ces délégations, ont pris part à la rencontre : (i) l'Etat du Sénégal, (ii) les élus locaux, (iii) les acteurs de la société civile, (iv) la communauté universitaire etc. La diversité des participants promet des débats riches autour du foncier, tant les attentes des participants sont importantes.

Idées fortes

- Les mutations en cours dans les territoires ruraux africains, comme l'approfondissement de la décentralisation et l'arrivée de nouveaux investisseurs privés dans l'agriculture, exigent l'élaboration de politiques garantissant un accès équitable et sécurisé au foncier
- La prise de décision éclairée sur le foncier est gage de transparence
- L'institutionnalisation et l'appropriation des outils de gestion du foncier constituent des facteurs de succès pour impulser une dynamique de développement harmonieux des territoires ruraux

Ouverture et passage de témoin

En plus du passage symbolique de témoin « de Douala à Dakar », la cérémonie d'ouverture a été marquée par les discours d'usage qui ont mis en lumière les préoccupations majeures des différents acteurs impliqués dans la gestion du foncier. Les élus locaux soulignent que, sans maitrise du foncier, il est impossible de promouvoir



un développement local durable. Pour l'AFD, l'importance accordée au développement des territoires ruraux justifie sa contribution pour la promotion d'outils concertés de gestion foncière. Il urge de relever les défis qui se posent aux différents acteurs, afin de promouvoir un accès sécurisé au foncier. L'appui à l'organisation de ce séminaire se justifie par les besoins de capitalisation et de partage des différentes expériences. L'Ambassadeur de France a réitéré la disponibilité de son pays à accompagner les pays africains pour l'attente des objectifs de développement projetés à travers la maitrise et la valorisation du foncier.

Le secrétaire général du Ministère de l'Agriculture et de l'Equipement Rural du Sénégal est longuement revenu sur l'impact réel des expériences conduites par la SAED dans la vallée du fleuve Sénégal. Le besoin de sécurisation foncière est davantage renforcé par le contexte actuel de recherche de la sécurité alimentaire dans le cadre du PRACAS.

Gestion foncière et territoriale au Sénégal : la loi à l'épreuve de la réalité

Dans son propos introductif, M Diouf a fait un rappel historique des politiques de décentralisation en insistant sur les insuffisances des dispositifs juridiques et réglementaires qui l'accompagnent. Ce rappel a permis de démontrer la pertinence de repositionner la question du foncier au cœur de la réflexion sur le développement au Sénégal. Cet aspect est d'ailleurs largement ressorti dans l'analyse que fait le Dr Seck de la loi sur le domaine national. Selon lui, cette loi assure le caractère inaliénable et non transmissible des terres du domaine



national. Cependant, le transfert du pouvoir de gestion de la terre aux collectivités locales a abouti dans certains cas à des abus notamment dans l'affectation et la désaffectation des terres. Les insuffisances et les contraintes dans la gestion foncière et territoriale s'expliquent par la conjonction de plusieurs facteurs dont les plus déterminants sont : (i) l'absence de programme de développement et de mise en valeur des terres élaboré par les communauté rurales, (ii) la diversité des textes relatifs à la gestion des ressources naturelles souvent méconnus des élus locaux, (iii) le manque d'outils et d'accompagnement de l'exercice des compétences transférées de gestion foncière et de développement territorial. Les solutions proposées par les présentateurs insistent sur la nécessité de prendre en compte ces insuffisances dans les réflexions en cours pour une réforme foncière, et anticiper sur les difficultés du mise en œuvre future.



Deux pays, deux expériences enrichissantes : Sénégal et Mali

Les réponses apportées par les acteurs de la vallée du Fleuve Sénégal pour le renforcement de la gestion

foncière renvoient pour l'essentiel à trois outils majeurs : les Plans d'Occupation et d'Affection des Sols (POAS), le Système d'Informations Foncières (SIF) et la Charte du Domaine Irrigué (CDI). Ces outils ont démontré leur pertinence. Cependant, le défi principal reste leur institutionnalisation et leur application. Aussi, les collectivités locales doivent-elles afficher une volonté de les mettre en œuvre.

L'Etat des lieux de la décentralisation et l'intégration de la question foncière au Mali ont été partagés. La mise en oeuvre de cette politique est, selon le représentant du Ministre malien de la décentralisation, une des recommandations fortes de la conférence nationale de 1992. Dans le dispositif malien, la région devient l'interface entre l'Etat et les autres collectivités locales, et la Loi d'Orientation Agricole prend en charge les dispositions foncières agricoles. Ce processus d'élaboration, qui est participatif, démocratique et transparent, est mis en avant pour relever

les défis de la politique foncière agricole.

Témoignage Babacar DIOP

Ancien conseiller rural, rer Animateur du POAS, Actuel Maire de Rosso Béthio, Président de la FONGS



« Les POAS ont fait l'objet d'une demande des collectivités locales, une demande justifiée par les conflits fonciers (......) Les POAS ont permis , par exemple, de réactualiser des couloirs de bétail qui existaient depuis l'époque coloniale qui était ignorés. L'avantage de cet outil réside dans la mobilisation des acteurs locaux. Son caractère participatif et le renforcement des capacités qui accompagnent son élaboration ont largement contribué à une connaissance du potentiel foncier et faciliter sa gestion. »



Un clin d'oeil sur la journée

Trois temps forts vont marquer la suite du programme : (i) la présentation des expériences des autres pays, (ii) des travaux de groupes qui seront des moments importants pour une meilleure connaissance des situations et des solutions proposées, (iii) l'organisation d'une soirée récréative.



www.saed.sn